

Le SNUipp a demandé dès la rentrée à rencontrer le nouvel Inspecteur d'Académie, Mr Rosselet et nous avons été reçus le mardi 22 septembre.

Nous avons réaffirmé en préambule notre attachement à la transparence et l'équité dans toutes les opérations administratives. Nous avons rappelé les positions de notre syndicat face aux différentes réformes ministérielles qui ont des conséquences directes dans les écoles, sur le travail même des enseignants avec leurs élèves. Enfin, nous avons abordé les décisions de Mr Rosselet sur les versements des primes CE1 et CM2 ainsi que les menaces de sanctions des directeurs n'étant pas entrés dans le dispositif base-élève.

M. Rosselet souhaite que les habitudes paritaires dans les Hauts de Seine perdurent : groupes de travail avec les organisations représentatives, mis à disposition des documents pour les délégués du personnel permettant la vérification, le suivi des situations et l'information aux collègues, et ce pour permettre le bon fonctionnement du service Public.

Cependant lorsque nous avons abordé la façon dont se déroulait la fin du mouvement provisoire, il a fallu alors passer aux travaux pratiques ! Nous lui avons donc appris que oui, des collègues ont été nommés sur des postes puis en ont été chassés ; oui, des collègues à temps partiel ont attendu leur complément après une semaine de classe ; oui, nombre de collègues n'ont aucune réponse de l'administration à leur courrier.... ! Devant cet état des lieux, l'IA a répondu qu'il verrait cela avec ses services. Dont acte !

Nous avons ensuite abordé la question des promotions avec le changement de barème prenant effet cette année. Quand aurait lieu cette CAPD ? Nous demandons chaque année qu'elle se tienne rapidement. Est-ce que les services ont commencé à y travailler ? Comment l'administration compte informer les collègues à propos des éléments du barème ? L'IA n'a pas été en mesure de répondre à nos questions. Nous avons dit notre grande inquiétude face à cette situation qui risque de pénaliser les collègues.

Nous sommes aussi intervenus sur les personnels les plus touchés par la précarité dans notre profession les AVS et EVS, en rappelant que l'administration se devait de suivre au plus près les situations pour éviter que certains d'entre eux ne se retrouvent sans salaire en juillet et août. 19 AVS arriveront en fin de contrat d'ici décembre, la possibilité d'être embauché par des associations modifiera le contrat qui passera de 24 heures à 35. Notons que pour assurer l'aide aux enfants handicapés l'administration doit embaucher 37 personnes ce qui signifie que près de 80 enfants handicapés et plusieurs dizaines de collègues attendent leur arrivée.

En revanche, dès qu'il s'agit de la question de l'obéissance du fonctionnaire qui se doit d'appliquer la politique gouvernementale, tout devient clair et limpide, un fonctionnaire exécute les ordres, sinon ce sont les sanctions.

Que ce soit sur l'aide personnalisée, le versement de la prime CE1 et CM2 ou encore base-élève, la réponse est identique : les enseignants sont fonctionnaires, ils se doivent donc se soumettre aux orientations ministérielles sans qu'aucune de leurs interrogations ou le respect de leur professionnalisme ne soient pris en compte.

Le SNUipp ne peut accepter cette conception du fonctionnement du Service Public.

Sur l'aide personnalisée, nous avons redit notre désaccord avec cette mesure et ses conséquences (réduction des postes RASED, allongement du temps journalier pour certains élèves, réduction pour d'autres, quand dans le même temps le gouvernement refuse les moyens nécessaires pour assurer la réussite de tous les élèves...). L'Inspecteur d'Académie répond qu'il faut appliquer les textes et ajoute ces 60 heures sont dues exclusivement à la prise en charge des élèves en difficulté. S'il doit y avoir concertation des équipes pour la mise en place et le suivi, elle se fera sur le temps dévolu au travail en équipe dans le cadre des 108 heures annualisées. Outre le fait que ces heures ne sont pas dues à tous les élèves et donc discriminant pour certains, cela revient à dire qu'en ajoutant un dispositif supplémentaire, les équipes doivent faire plus sans qu'un temps particulier soit dégagé.

Sur Base-élève, nous nous sommes élevés contre la décision de pénaliser nos collègues directeurs qui ne sont pas, ou que partiellement entrés dans cette application, en rappelant entre autres que le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a émis un avis qu'il faut prendre en compte sur la conformité de celui-ci (droit à la rectification et l'effacement des fichiers pour les parents, sécurisation des accès, insuffisance des dispositions légales propres à prévenir l'interconnexion avec les bases de données d'autres administrations). Nous avons aussi tenu à rappeler que c'est encore une charge supplémentaire pour les directeurs pour un dispositif qui ne les aide en rien pour assurer le fonctionnement de l'école. Pour l'IA, aucun problème éthique, il y a eu des formations et des aides proposées dans les circonscriptions et de toute manière cela fait partie des missions des directeurs. Donc si cela n'est pas fait, les directeurs pourront être sanctionnés par un retrait d'emploi, perte du poste de direction. Nous lui avons répondu que le SNUipp soutiendra tous les collègues qui se trouveraient dans cette situation inadmissible alors qu'ils assument toutes leurs fonctions

Sur le versement des primes aux collègues de CE1 et CM2 la même philosophie prédomine : le garde à vous ! Nous lui avons fait remarquer que le texte réglementaire n'inscrivait pas la notion de remontées des évaluations par l'application ministérielle. Mais pour l'IA, il est évident que cette remontée en direction du ministère est sous entendue. Donc, il refuse de verser la prime aux collègues qui ne l'ont pas fait. Le SNUipp continuera à exiger à tous les niveaux l'application du texte de cette circulaire en respectant les écrits et non les interprétations possibles.

Face à cette attitude rigide, nous appelons les collègues à débattre des actions à mener collectivement pour se faire entendre. De plus nous engageons vivement les collègues à nous signaler toute pression ou injonction pour ne pas rester seuls face à la hiérarchie.